



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS

PV N° 04 du 07/09/2023

Réunion en visioconférence du Jeudi 7 Septembre 2023

Présent(e)s : M. Daniel RESSE (Président) – Mme Marie-Jésus POUSSIER – MM. Bruno FARINA – Bernard MOUILLARD – Gérard SCHALEBROODT.

* * * * *

Pour donner suite à la demande du club de l'AS VALLEE D'ANDELLE, et dans l'attente de la décision de la Commission Régionale du Statut du Joueur de la Ligue de Football de Normandie :

La Commission :

En application de l'article 7 « Calendrier des matches » des Règlements des Compétitions du District de l'Eure : « Les dates et les heures du coup d'envoi fixées aux calendriers sont IMPERATIVES. Aucune dérogation ne saurait être accordée, sauf circonstances exceptionnelles qu'il appartiendra à la Commission compétente du District d'agréeer ».

Décide :

- De reporter le match de Critérium du Matin ROMILLY PT ST PIERRE – AS VALLEE D'ANDELLE du 10/09/23 à une date ultérieure.

Cette mesure est exceptionnelle et se limitera au week-end du 10 septembre.

* * * * *

U18 Départemental 2 :

- Notant le refus de l'AS Manneville 1 de participer au championnat U18 Départemental 2 en date du 08/08/2023
- C'est le RC Malherbe Surville 1, meilleur 2^{ème} du championnat U18 Départemental 3, qui accède au championnat U18 Départemental 2

- Notant le refus du FC Madrie 1 de participer au championnat U18 Départemental 2 en date du 09/08/2023
- C'est le FC Avrais 1, 2^{ème} meilleur 2^{ème} du championnat U18 Départemental 3, qui accède au championnat U18 Départemental 2

U15 Départemental 1 :

- Notant le refus de Gisors Fcgvn27 de participer au championnat U15 Départemental 1 en date du 10/08/2023
- C'est l'ES Damville 1, meilleur 2^{ème} du championnat U15 Départemental 2, qui accède au championnat U15 Départemental 1

- De ce fait, une place se libère en U15 Départemental 2
- Notant que cette place est proposée au FC Val de Risle 1, meilleur 2^{ème} du championnat U15 Départemental 3
- Notant que le FC Val de Risle a refusé cette proposition,
- C'est l'ESJM Evreux 1, 2^{ème} meilleur 2^{ème} du championnat U15 Départemental 3 qui accède au championnat U15 Départemental 2.

U15 Départemental 2 :

- Notant le refus de l'ES Normanville 2 de participer au championnat U15 Départemental 2 en date du 06/09/2023
- C'est le FC Val de Reuil 2, 3^{ème} meilleur 2^{ème} du championnat U15 Départemental 3, qui accède au championnat U15 Départemental 2
- Précisons que l'ES Normanville 2 ayant volontairement demandé à être rétrogradé en U15 Départemental 3, ne pourra accéder en Départemental 2 à l'issue de la 1^{ère} phase si son classement le lui permet (article 4 des Règlements généraux du D.E.F.).

RECOURS Compte-tenu des impératifs des compétitions, les décisions ci-après de la Commission Départementale de Gestion des Compétitions sont susceptibles de recours, dans le délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de leur première notification, sous l'une des formes prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Normandie auprès de la Commission Départemental d'Appel.

P. 101, a

[Signature]